

- 1^{ers} récits des "7 clamartiens au Conseil Municipal"
- Le tram' nommé désir
- La vie des quartiers
- Projet de loi national sur la démocratie locale

N°1 juin 2001

Editorial

La liste *Alternative Clamartienne* s'est engagée dans la campagne municipale de mars 2001 pour assurer à Clamart le développement de la démocratie locale, dans l'objectif d'affirmer des valeurs telles que justice sociale, partage des cultures, refus de l'exclusion et antiracisme.

Par leur vote, les clamartois et clamartoises ont montré leur souhait de voir une nouvelle conception de la politique se mettre en place. Les 7 élus de la liste *Alternative Clamartienne* témoignent ainsi de la volonté partagée par l'ensemble de l'équipe municipale de respecter son engagement en matière de démocratie locale. Depuis, ces 7 élus ne cessent d'agir pour qu'un réel dialogue s'établisse avec les habitants et les associations du haut et du bas Clamart. Mais pour que vive vraiment la démocratie locale, il faut veiller à ce que les citoyens eux-mêmes nourrissent sans cesse de leurs idées et de leurs réactions le débat municipal. C'est dans cet objectif que s'est créée l'association *Alternative Clamartienne*. Ses adhérents sont des clamartois et clamartoises qui veulent que leur avis sur les questions touchant à la vie de leur cité soient pris en compte. A cette fin, ils travaillent aujourd'hui sur des questions aussi concrètes que le budget municipal, l'organisation de la démocratie locale, la rénovation d'une école ou encore la place des jeunes dans la ville. Leur avis n'est pas meilleur que celui des autres, il s'enrichit au contraire du débat. Avec *Alternative Clamartienne*, autour des valeurs défendues dans la campagne, tous les citoyens de Clamart qui souhaitent prendre la parole seront entendus.

» le président d'*Alternative Clamartienne*

Brèves de Conseil

Re-dynamiser le Haut-Clamart : ce n'est qu'un début.

A l'ordre du jour du Conseil Municipal du 9 mai figurait un projet de « modernisation et rénovation de l'éclairage public » datant de l'ancienne équipe. Une dizaine de rues étaient concernées : toutes du Centre Ville ! Après débat sur la nécessité de ne plus privilégier systématiquement une partie de la ville, ce projet a été adopté à condition de moderniser aussi, et rapidement, l'éclairage du Haut Clamart ! C'est chose faite : un projet sera soumis dans ce sens au Conseil Municipal du 27 Juin. Il concernera l'amélioration de l'éclairage public dans les rues Stendhal, de Picardie et de Gascogne.

Pour la transparence de l'utilisation des budgets publics

Lors du Conseil Municipal du 6 Juin, était soumis au vote le relèvement des dotations de la commune pour les élèves des écoles maternelles et primaires de la ville. Ces écoles perçoivent annuellement 240F par enfant pour les écoles primaires et 206F pour les écoles maternelles. Une augmentation de 2% était proposée, de manière équivalente pour les écoles publiques et l'école privée St Joseph. Cette dernière perçoit aussi 672F par enfant Clamartois et par trimestre pour son fonctionnement. Au nom des élus d'*Alternative Clamartienne*, j'ai rappelé que la laïcité était une valeur importante de la gauche, mais que pour autant nous n'étions pas contre l'aide publique à l'école privée. En effet, l'Education Nationale manque toujours singulièrement de moyens pour lutter contre l'échec scolaire, ce qui est à déplorer après des années de pouvoir de la « gauche plurielle ». Certaines écoles privées sont donc amenées à accueillir des enfants « exclus » de l'éducation publique. Cependant, nous ne disposons pas d'informations suffisantes au cours de ce conseil municipal pour nous prononcer sur l'augmentation à accorder à l'école Saint Joseph : quels enfants sont scolarisés dans cette

Les moyens de la démocratie...



Récemment élus au Conseil Municipal, nous avons rencontré au sein même de la gauche plurielle une réticence : la démocratie ressentie comme une menace ou un frein et pas comme une nécessité.

Ceci explique qu'il ait fallu se battre pour que le poste d'adjoint à la démocratie locale se voit attribuer comme moyens, plus que... une table et deux chaises !

Et que certaines décisions importantes soient encore prises sans consultation préalable des élus et des citoyens.

Notre rôle sera donc le plus possible de vous tenir informés. Le vôtre pourrait être de nous aider alors à peser sur toutes les décisions qui vous paraissent importantes. » Agnès Heurtier

école et pour quelles raisons ?

Que contient la convention signée entre cette école et la mairie ? Dans la mesure où cette école est sous contrat libre avec l'état, le financement public n'est pas une obligation légale. Certaines écoles du Haut-Clamart situées en Zone d'Education Prioritaire manquent aussi de moyens. Il nous a semblé important que l'attribution des deniers publics se fasse, dans ce domaine comme dans les autres, dans la plus grande transparence. **C'est pourquoi nous nous sommes abstenus, ainsi que 11 autres élus**, sur l'augmentation des crédits attribués à cette école privée. Nous reverrons dès que possible notre position à la lumière des informations fournies ultérieurement. » A.H